

FICHE DE PREVENTION : LES NAVIRES

Adopter les bons réflexes pour gérer au mieux le confinement

Note de prévention en cas d'arrêt momentané de l'exploitation d'un navire :

CF. Note technique ALA 20/224 c

Un arrêt momentané de l'exploitation de votre navire est un acte important. Des bons réflexes permettent d'éviter une sinistralité à la reprise de la navigation.

Helvetia vous accompagne dans la préparation de la mise en séjour de votre unité afin de :

- Sécuriser votre navire pendant l'arrêt de l'exploitation.
- Limiter les conséquences d'un sinistre éventuel lors de l'arrêt.
- Faciliter la remise en exploitation.
- Éviter la survenance d'un sinistre au redémarrage.

Sécurité incendie / Voie d'eau

1. Respecter le compartimentage : penser à fermer toutes les portes étanches à bord, les panneaux, et toutes ouvertures.
2. Penser à fermer et identifier les vannes du circuit eau de mer non utilisées pendant la période de désarmement et à établir une procédure de remise en service pour ne pas oublier l'ouverture des vannes de réfrigération lors du redémarrage.
3. Maintenir opérationnel le système d'assèchement du navire et le(s) système(s) de lutte incendie.
4. Vérifier le bon fonctionnement des alarmes incendie et envahissement.
5. Maintenir le circuit de sécurité 24V en service et éteindre le circuit de puissance.

Amarrage

1. Tripler l'amarrage (pointe, garde et traversier si possible) et prévoir des défenses.
2. Ne pas oublier de prendre en considération les éventuels phénomènes de marée du lieu d'amarrage pour adapter l'amarrage et le régime de surveillance du navire.
3. Protéger le portage des amarres aux chaumards / pavois.
4. Penser à mettre en pendant une touline maillée sur une remorque de secours (en cas de nécessité de remorquage d'urgence) et lever la remorque sur le pont.

Mouillage d'urgence

- Penser à maintenir le guindeau paré à mouiller (débrayé et sur frein) et à ne pas enclencher de stoppeur, ni élingue de maintien, ni tape d'écubier.

Surveillance pendant l'arrêt

1. Afficher sur un emplacement extérieur visible - près de la coupée - le numéro de téléphone de la compagnie maritime, du propriétaire du navire, de la personne désignée (H24), de l'agent consignataire. Penser également à indiquer le numéro des services de secours et de la capitainerie.
2. Avertir les autorités maritimes locales de la situation de désarmement du navire et leur fournir la liste des contacts à prévenir en cas d'urgence.
3. Si possible, organiser de préférence une surveillance permanente; sinon effectuer des rondes régulières dans tous les compartiments du navire avec consignation dans un cahier de ronde : l'amarrage, l'absence d'envahissement d'eau dans les cales y compris les presse étoupes de ligne d'arbre seront vérifiés lors de chaque ronde.

Vol

1. Penser à verrouiller tous les accès au navire par l'extérieur.
2. Veiller à ne pas laisser de matériel mobile transportable dans les espaces extérieurs accessibles.
3. Débarquer les éventuels moteurs hors-bord.

Entretien / Présentation en cours de période d'arrêt :

1. Respecter dans la mesure du possible les recommandations générales d'entretien fournies par les constructeurs.
2. A période régulière, essayer d'effectuer les opérations suivantes :
 - tourner les lignes d'arbre et démarrer les moteurs périodiquement (minimum une fois tous les 15 jours).
 - opérer toutes les machines rotatives (ex : moteurs électriques, hydrauliques etc.) au minimum une fois par mois (manuellement ou électriquement).
 - graisser et manœuvrer les vannes de circuit eau de mer.
 - balancer l'appareil à gouverner tous les 15 jours (minimum) et le graisser.
 - graisser et protéger les commandes des treuils, winch, guindeau, grue, bossoir.
 - décanter régulièrement les caisses à combustible et prévoir un traitement bactéricide.

Les consignes ci-dessous ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Les mesures de prévention à appliquer doivent être adaptées à la spécificité de votre navire et à son lieu de séjour.

Helvetia reste à votre écoute et vous pouvez contacter vos interlocuteurs habituels. Il faut notamment penser à nous prévenir des difficultés rencontrées pour le maintien des visites d'entretien du matériel de sécurité et de la validité des titres de sécurité de votre navire.